

COMMUNE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 09 mars 2026 A 20h00

Présents : Jean-Claude DUCLAUX, Christophe OLLAT, Sylvie PEYSSON, Armelle MOTSCH, Michel SANJUAN, Marc BESSET, Pauline OLLAT, Pascal ROUX, Guillaume DAMIRON, Jean-Pierre SAPET, Carole BURAI, Anne-Lise NELY, Florence MALOSSANE, Philippe MALOSSANE, Patrick MENETRIEUX, Régine DRAGON, Isabelle GILLES, Patrice PARTULA, Raphaël ROUMEAS

Absents :

Monsieur Bertrand COTTÉ ayant donné procuration à Pascal ROUX
Madame Catherine DUPUY ayant donné procuration à Sylvie PEYSSON
Monsieur Grégory OLLIER
Monsieur Didier CORRIGNAN

Secrétaire de séance : Sylvie PEYSSON

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2026

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2026

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

DECISIONS

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

2026-01

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que la commune doit régulariser des prélèvements FEXC (Dispositif DILICO) ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits en dépenses de fonctionnement au compte 739218 chapitre 014 à hauteur de 1 475 euros ;

Virement de crédits

Section de Fonctionnement

Chap/Articles	LIBELLES	MONTANT
014/739218	Autre fiscalité reversée entre collectivités	+ 1 475 €
65748	Autres personnes de droit privé	- 1 475 €

2026-02

Signature d'un avenant à la mission CSPS confier à l'agence Socotec au Cristal 5 av de la gare 26 958 VALENCE pour les travaux des aménagements des espaces publics. L'avenant consiste à ajuster l'offre compte tenu de la prolongation de la durée des travaux pour une période de 22 mois et non 8 mois soit 14 mois supplémentaire pour un montant HT de 6 860 € soit 8 232 € TTC

2026-03

Signature d'un contrat avec Mme Florence Cremer sise 11 rue du charroi 69270 St Romain au Mont d'or pour la prestation d'étude des peintures murales de l'église St Didier afin d'avoir toutes les prescriptions de la Drac en phase 3 travaux lot décors-peints pour le montant HT de 6 500 € soit 7 800 € TTC.

- **Droit de préemption :**
 - Rue Traversière – YB 684

DELIBERATIONS

D2026-02-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal commune pour l'exercice 2025.
- **De déclarer** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D2026-02-02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe OLLAT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- **Examine** le compte administratif communal 2025 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 221 608,87	2 280 067,22
Recettes	2 697 630,28	2 288 051,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	476 021,41	7 984,20
RESULTAT REPORTE N-1	71 763,83	-449 415,23
RESULTAT DE CLOTURE	547 785,24	- 441 431,03
RESTES A REALISER		-36 857,00
BESOIN DE FINANCEMENT Compte 1068		-478 288,03

- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

Hors de la présence de Monsieur DUCLAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- **D'approuver** le compte administratif du budget communal 2025

D2026-02-03 : BUDGET PRIMITIF 2026 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de l'exercice de : 476 021,41€
- Un excédent reporté de : 71 763,83€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de : 547 785,24€

- Un déficit d'investissement à la clôture de : - 441 431,03€
- Un déficit des restes à réaliser de : - 36 857,00€

Soit un déficit d'investissement cumulé à la clôture de : - 478 288,03€

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :

- **D'affecter** le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :
 - ❖ Résultat d'exploitation au 31/12/2025 en excédent : 547 785,24€
 - ❖ Affectation complémentaire en réserve (1068) : 478 288,03€
 - ❖ Résultat reporté en fonctionnement (002) : 69 497,21€
-
- ❖ Résultat d'investissement reporté (001) en déficit : 441 431,03€

D2026-02-04 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MEDIATHEQUE ROSE PAYRE

L'association « MEDIATHEQUE ROSE PAYRE », dont le siège est à ALIXAN (26300) 1 Place des Ecoles a pour activité la médiathèque municipale.

Dans le cadre de son activité, et afin d'assurer la continuité du versement des salaires, cette dernière a sollicité auprès de la commune une aide financière.

Considérant que les subventions aux associations ne seront votées cette année que fin avril en raison des élections municipales et compte tenu de la nature des activités de la médiathèque Rose Payre qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'association MEDIATHEQUE ROSE PAYRE **une subvention de 8 000€.**

Cette dépense constitue **une avance sur subvention** qui sera imputée au chapitre 65.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** la subvention allouée à l'association MEDIATHEQUE ROSE PAYRE telle que présentée entendu que toute demande complémentaire sera étudiée ultérieurement.
- **De charger** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

VIII/ Agenda :

- Dimanche 15 mars : 1^{er} tour élection – ouverture des bureaux 8h-18h
- Dimanche 22 mars : 2^{ème} tour élection – ouverture des bureaux 8h-18h

Fin de la séance à 21h

A Alixan le 10 mars 2026

Le Maire
Jean-Claude DUCAUX



La secrétaire,
Sylvie PEYSSON